



ÉDITORIAL



**Par Michel DJOMBO,
Président d'UNICONGO**

Dans les prochaines semaines, le Ministère des Hydrocarbures organisera une rencontre consacrée au local content, un thème qui suscite une attention croissante dans le débat public et économique. Au-delà des questions de sous-traitance et de participation des entreprises locales dans la chaîne de valeur pétrolière, cette rencontre mettra également en lumière un enjeu essentiel : celui de la promotion des cadres dirigeants congolais. Car renforcer le contenu local ne se limite pas aux biens et services fournis par les entreprises nationales ; il implique aussi de garantir que le management des grandes structures, notamment celles opérant dans des secteurs stratégiques comme les hydrocarbures, puissent s'appuyer sur des compétences locales de haut niveau.

Promouvoir les cadres dirigeants congolais : un enjeu stratégique pour les entreprises

Dans un paysage économique marqué par un faible tissu d'entreprises locales de grande taille et une forte présence de multinationales dirigées par des cadres expatriés, le développement d'un vivier de cadres dirigeants congolais devient une question centrale pour l'avenir du secteur privé. Il ne s'agit pas de fermer les portes aux talents venus d'ailleurs, mais de reconnaître qu'il est temps de promouvoir les compétences locales pour renforcer la souveraineté économique et la continuité managériale du pays.

Former et préparer la relève

Le constat est largement partagé : si beaucoup de cadres congolais possèdent déjà des compétences solides, il peut parfois manquer l'expérience spécifique requise pour accéder immédiatement aux plus hautes fonctions. Cette réalité n'est pas un frein, mais un appel à l'action. Elle souligne la responsabilité des entreprises de mettre en place des parcours structurés, des programmes de succession et des plans de carrière adaptés afin de préparer la relève. Plusieurs sociétés montrent déjà la voie : elles forment et promeuvent en interne des cadres locaux, créant un effet d'entraînement positif.



Promouvoir les cadres dirigeants congolais : un enjeu stratégique pour les entreprises

Mobiliser la diaspora, un atout à valoriser

La diaspora congolaise constitue une ressource précieuse pour enrichir le vivier de cadres dirigeants. Nombreux sont ses membres, hautement qualifiés, qui expriment le désir de revenir contribuer au développement du pays. Mais ce retour doit être soigneusement préparé, tant par les candidats que par les entreprises. Offrir des contrats améliorés, intégrant des avantages supérieurs à ceux des contrats locaux et proportionnés au niveau d'études et d'expertise, est une condition indispensable pour attirer ces profils. Il ne s'agit pas de proposer des conditions d'expatriés dans leur propre pays, mais de valoriser justement leur apport afin de créer un alignement entre rémunération, responsabilités et impact.

Vers une dynamique positive et durable

Un brassage entre cadres « repats » et talents formés localement apporterait une dynamique particulièrement féconde. Cette diversité d'expériences et de visions favorise l'innovation, améliore la gouvernance et renforce la compétitivité des entreprises. C'est également une réponse stratégique à la concurrence internationale, en ancrant les centres de décision dans le pays tout en maintenant une ouverture au monde.

Anticiper pour éviter la contrainte

Les pouvoirs publics pourraient, à terme, être tentés d'imposer des règles plus strictes si l'immobilisme persiste. Les entreprises ont donc intérêt à devancer une éventuelle réglementation en adoptant dès aujourd'hui une stratégie claire de promotion des cadres congolais. Plusieurs sociétés ont déjà pris les devants : certaines recrutent activement des repats, d'autres misent sur des programmes de développement interne. Ces démarches volontaires démontrent qu'une transition maîtrisée est non seulement possible, mais bénéfique pour tous.

Promouvoir des cadres dirigeants, voire des directeurs généraux congolais, n'est pas une option, mais une nécessité. En conjuguant formation locale, retour de la diaspora et reconnaissance équitable des talents, les entreprises peuvent bâtir un management enraciné dans le pays tout en restant pleinement ouvert sur le monde.

LOI DE FINANCES 2026

Renforcement du dialogue public-privé

01



Le 30 septembre dernier, le Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public, M. Christian Yoka, a convié UNICONGO et l'ensemble des parties prenantes à une **séance de travail consacrée aux orientations de la future Loi de Finances**. Cette réunion, tenue au Radisson Blu de Brazzaville, a rassemblé la Ministre des PME et de l'Artisanat, des représentants du secteur privé, des cabinets fiscaux ainsi que les services fiscaux et douaniers.

Une vision fiscale ambitieuse

Au cœur de l'exposé du Ministre : une approche novatrice dans le contexte congolais. Plutôt que d'alourdir la charge fiscale, il s'agit d'élargir l'assiette, afin de mobiliser davantage de ressources sans pénaliser les entreprises déjà contributives. L'objectif affiché est ambitieux : accroître la collecte fiscale de 4 % tout en favorisant un climat des affaires plus prévisible. Dans cette logique, plusieurs réformes sont envisagées, notamment sur l'IRPP et la TSS, ainsi qu'une réduction du taux de l'IS et de certains droits d'accises.

Cette orientation répond à une préoccupation récurrente du patronat : **éviter que le même groupe restreint d'entreprises, généralement les plus vertueuses, ne soit la cible de réformes successives augmentant leur charge fiscale**. Le Ministre a souligné qu'une fiscalité plus juste doit devenir un levier du développement économique, tout en incitant les sociétés moins conformes à adopter un comportement civique.

Des réformes structurelles attendues

Le Ministre a également annoncé la relance du chantier de la refonte du Code Général des Impôts, devenu au fil des ans peu lisible malgré une tentative de modernisation menée par les cabinets EY et Cacoges, il y a une dizaine d'années. Autre avancée majeure : la rédaction en cours d'un manuel de procédures fiscales, une revendication de longue date du secteur privé, visant à clarifier les règles et à réduire les zones d'interprétation.

UNICONGO salue un dialogue direct et constructif

Au nom du patronat, **le Président d'UNICONGO a salué le volontarisme du Ministre et rappelé que l'incivisme fiscal trouve parfois sa source dans le harcèlement des contrôles, le manque de prévisibilité et les mécanismes d'intéressement des agents**, qui peuvent installer un cercle vicieux. La promesse de clarifier les procédures et de moderniser le dispositif fiscal a été accueillie favorablement.

Le Président a également rappelé que si, par le passé, les contributions d'UNICONGO lors de la préparation des Lois de Finances étaient peu intégrées, la démarche engagée par le Ministre Yoka marque une rupture positive. Un dialogue plus franc et direct est désormais établi, même si la marge de manœuvre du gouvernement impose des arbitrages.

Vers une convergence public-privé

Cette rencontre constitue une étape importante : **sans dialogue public-privé, il ne peut y avoir de développement économique durable**. L'écoute actuelle du Ministère des Finances ouvre la voie à une plus grande cohérence entre objectifs de mobilisation des recettes et besoins de compétitivité des entreprises.

UNICONGO continuera d'accompagner ce processus avec responsabilité, dans l'intérêt de ses adhérents et du développement du Congo.

AGRÈMENT BANCAIRE UNIQUE CEMAC

Vers l'ouverture de succursales bancaires

02

La Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) a marqué un tournant historique en autorisant, pour la première fois, l'ouverture de succursales bancaires dans la CEMAC grâce au mécanisme de l'agrément unique bancaire, instauré en 2000, mais jamais appliqué jusqu'ici. Ce dispositif permet à une banque agréée dans un pays membre d'opérer directement dans les autres États de la zone sans repasser par des procédures locales, réduisant ainsi coûts et lourdeurs administratives.

Les premières implantations validées concernent :

- **Afriland First Bank (AFB), qui ouvre des succursales au Congo et au Tchad.** Cette banque camerounaise, l'une des plus importantes de la sous-région, marque ainsi son grand retour après plusieurs retraits forcés en Afrique centrale et ailleurs. Son arrivée portera à dix le nombre de banques au Congo, où le marché est dominé par BGFIBank.
- **Bank of Africa (BOA) Congo, qui déploie une succursale au Gabon,** appuyée par un financement de 22,3 millions d'euros de la SFI.
- **Wafacash Central Africa (filiale d'Attijariwafa Bank), qui étend ses activités au Congo,** après son installation au Cameroun en 2015.

Pour la COBAC, cette opérationnalisation vise à renforcer la solidité des banques, intensifier la concurrence et accélérer l'intégration financière régionale. D'autres demandes sont encore à l'étude, et la CEMAC espère se positionner comme un espace bancaire intégré et compétitif à l'échelle africaine.

En somme, près de 25 ans après sa création, le passeport bancaire communautaire devient enfin réalité, ouvrant la voie à une intégration financière plus fluide et à une présence accrue des grands groupes bancaires dans la sous-région.



Pour rappel, la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale, est l'autorité de supervision du secteur bancaire dans l'espace CEMAC.

Son rôle essentiel est de garantir la stabilité et la solidité du système bancaire régional. Pour cela, elle délivre les agréments nécessaires à l'ouverture des banques et établissements financiers, contrôle leur gestion et leur conformité aux règles prudentielles, et peut sanctionner les manquements constatés. La COBAC édicte également des normes en matière de fonds propres, de liquidité et de provisions, afin de protéger les déposants et de maintenir la confiance dans le secteur.

CODE DES INVESTISSEMENTS

(Loi N° 008 - 92 du 10 Avril 1992)

Après plus de trois décennies sans révision, le Code des Investissements du Congo, en vigueur depuis 1992, entre enfin dans une phase de refonte. Cette réforme était devenue incontournable : les réalités économiques et industrielles ont profondément évolué, et le texte actuel montrait ses limites.

En particulier, l'ancien cadre posait des difficultés lors des renouvellements de conventions d'établissement dans le cas d'extensions d'activités. Par ailleurs, une interprétation trop large de certaines dispositions avait permis à des entreprises peu scrupuleuses d'obtenir indûment des avantages, au détriment de la concurrence loyale.

Depuis plusieurs années, UNICONGO plaide pour une modernisation de ce code afin qu'il reflète mieux les besoins de l'économie nationale et protège les intérêts des investisseurs. L'actualisation du texte devra aussi intégrer l'émergence de nouveaux modèles économiques et industriels, condition essentielle pour soutenir la diversification de notre économie.

Le Gouvernement, à travers le Ministre de l'Économie, du Plan et de l'Intégration Régionale, M. Ludovic Ngatsé, a ouvert le chantier de réécriture et sollicité les contributions écrites d'UNICONGO. Nous saluons cette démarche d'ouverture et de dialogue, tout en regrettant que des réunions de travail en amont n'aient pas permis de mieux partager la vision stratégique guidant cette révision.

Nous espérons que les propositions du secteur privé seront pleinement intégrées dans le texte final. Celui-ci s'apprête à franchir une étape décisive avec sa présentation prochaine en Conseil des ministres, avant sa transmission à l'Assemblée nationale.

UNICONGO restera mobilisé pour que cette réforme, tant attendue, se traduise par un cadre juridique clair, attractif et équitable, capable de stimuler l'investissement, l'innovation et la croissance.

ZLECAF

Formation avancée aux règles d'origine

Un atelier national de formation avancée sur les règles d'origine de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAF), organisé sous l'égide de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), s'est tenu à Brazzaville du 29 septembre au 03 octobre 2025.



Y ont pris part des agents des douanes, du ministère de l'industrie, du commerce extérieur ainsi que des représentants d'organisations patronales.

La mise en œuvre de la ZLECAF au Congo étant imminente selon le calendrier établi, il est essentiel que les opérateurs économiques, premiers acteurs des échanges dans l'espace continental, maîtrisent les caractéristiques des marchandises pouvant bénéficier de tarifs préférentiels. Les règles d'origine constituent en effet des instruments juridiques déterminants pour l'application des accords commerciaux préférentiels, puisqu'elles permettent de définir la nationalité économique des produits.

Face à la multiplication des accords commerciaux et à la diversité de leurs règles, les opérateurs économiques comme les administrations douanières se trouvent confrontés à des normes souvent complexes et parfois superposées. Cet atelier a donc permis d'examiner en profondeur les dispositions de l'Annexe 2 de l'Accord ZLECAF ainsi que la Décision n°15 sur les règles d'origine harmonisées CEEAC-CEMAC applicables aux échanges intracommunautaires.

Les travaux ont porté sur les principaux critères d'origine :

- les marchandises entièrement obtenues ;
- la transformation substantielle ou suffisante ;
- le changement de position tarifaire selon le Système harmonisé ;
- la valeur ajoutée ;
- et certaines opérations de transformation spécifiques.

Les facilitateurs ont également abordé d'autres dispositions, telles que la règle du cumul (bilatéral ou diagonal), la règle de tolérance, le principe de l'absorption, l'utilisation de matières intermédiaires, d'éléments neutres, d'accessoires ou de pièces détachées.

Les critères relatifs à l'expédition, conditions de territorialité, transport direct et participation à des expositions ont été présentés comme essentiels pour qu'une marchandise puisse bénéficier des avantages tarifaires prévus par l'accord.

Cette formation a renforcé la compréhension des participants quant aux aspects techniques et juridiques des règles d'origine, consolidant ainsi la préparation à l'application effective du protocole sur le commerce des marchandises de la ZLECAF.

À l'issue des travaux, une évaluation des participants a permis de formuler plusieurs recommandations, notamment :

- Renforcer la sensibilisation des agents des douanes, opérateurs économiques et autres acteurs de la chaîne logistique sur les enjeux des règles d'origine de la ZLECAF ;
- Organiser des campagnes d'information et de formation sur les règles d'origine de la ZLECAF
- Organiser la formation des formateurs dans des délais raisonnables.

La prochaine session de formation est prévue pour décembre 2025.

Cet atelier marque une étape importante dans la préparation du Congo à l'entrée en vigueur de la ZLECAF. La maîtrise des règles d'origine, pierre angulaire des échanges préférentiels, constitue un levier stratégique pour faciliter l'intégration régionale, accroître la compétitivité des entreprises et stimuler le commerce intra-africain.

CEMAC

22^e session du COPIL du PREF-CEMAC



Le 30 septembre 2025, Brazzaville a accueilli la 22^e session ordinaire du Comité de Pilotage (COPIL) du Programme des Réformes Économiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC). La rencontre, présidée par S.E. Monsieur Christian Yoka, s'est tenue dans la salle du Conseil de la Direction Nationale de la BEAC. Tous les États membres de la CEMAC étaient représentés, à l'exception du Tchad, aux côtés des institutions communautaires telles que la BEAC, la BDEAC, la COSUMAF et la COBAC, ainsi que des partenaires au développement, notamment la Banque mondiale.

Cette session avait pour objectif d'évaluer les avancées dans la mise en œuvre des réformes économiques et financières engagées dans la sous-région. Les travaux ont porté sur le suivi de l'exécution des décisions et recommandations des précédentes sessions, la présentation des progrès réalisés dans chacun des cinq piliers du PREF-CEMAC, ainsi que l'examen du processus d'opérationnalisation du marché financier unifié et de la création du Dépositaire Central Unique (DCU). La Banque mondiale a, par ailleurs, présenté une communication sur le Baromètre économique de la CEMAC, outil d'analyse destiné à renforcer le pilotage des politiques publiques et à accompagner les États membres dans la mise en œuvre de leurs réformes.

Les discussions ont permis de constater des avancées notables, notamment dans le renforcement de l'intégration régionale à travers la mise en œuvre de la deuxième phase du PREF-CEMAC, la consolidation du marché commun et l'amélioration du système statistique régional.

Le développement du capital humain a également occupé une place centrale, avec la présentation des bilans nationaux et l'adoption d'une évaluation trimestrielle des réformes menées dans les domaines de l'éducation et de la santé. Le marché financier unifié continue de se structurer, avec des étapes franchies vers la création du DCU, qui doit renforcer la capacité de financement des économies de la sous-région.

Le secteur privé était représenté à cette rencontre par Madame Nancy Chenard, Secrétaire générale exécutive d'UNICONGO, membre de l'UNIPACE, le groupement des patronats de la zone CEMAC. Sa participation témoigne de **l'implication du patronat congolais dans les réflexions régionales visant à améliorer le climat des affaires, stimuler l'investissement et accompagner la diversification économique.**

À l'issue des travaux, le COPIL a réaffirmé la nécessité d'une coopération renforcée entre les États membres et les institutions communautaires, et a adopté plusieurs recommandations en vue d'accélérer l'exécution des décisions encore en cours, de consolider la gouvernance financière et de finaliser la mise en place du Dépositaire Central Unique avant la fin de l'année 2025.

Par son engagement, UNICONGO confirme sa volonté de contribuer activement aux réformes économiques régionales et de défendre les intérêts du secteur privé dans la dynamique d'intégration et de croissance inclusive au sein de la CEMAC.

PME ET ARTISANAT

Travaux pour des politiques nationales

06



Le 11 septembre 2025, le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat a lancé les travaux d'élaboration des politiques nationales des PME et de l'artisanat. La rencontre, tenue au cabinet du ministère, a marqué la première séance officielle du groupe technique institué en avril dernier, réunissant les ministères sectoriels, les partenaires au développement et le secteur privé.

L'objectif de cette initiative est de **doter le Congo de deux politiques distinctes, l'une consacrée au développement des PME et l'autre à l'artisanat.**

Les consultants recrutés pour accompagner le Congo à l'élaboration de ces politiques ont présenté une méthodologie basée sur un diagnostic approfondi du secteur, la formulation de projets couvrant la période 2027-2036, l'élaboration de plans d'actions budgétisés et, en dernière étape, l'adoption officielle de ces politiques. Cette démarche s'appuie notamment sur le Plan national de développement 2022-2026 et sur la recommandation n°189 de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Les échanges ont permis de souligner la **nécessité de reformuler les objectifs de la politique des PME pour les aligner sur les priorités futures.** En revanche, **l'élaboration de la politique de l'artisanat reste pour l'instant en attente, en raison du manque de données disponibles.** Des discussions sont prévues avec le PNUD et l'OIT, partenaires du Gouvernement dans le financement des travaux de l'élaboration de ces politiques, afin de clarifier la suite de ce processus.

La mise en œuvre de ces travaux est prévue sur une période de dix à douze mois, avec une **adoption des politiques en mai 2026 et une présentation officielle en juin de la même année.** La prochaine étape consistera en l'organisation d'ateliers de consultation afin de préciser les thématiques définitives et de garantir que les politiques reflètent fidèlement les réalités économiques et sociales du pays.

La réussite de ce processus dépendra de l'implication de toutes les parties prenantes et de la capacité à transformer les orientations stratégiques en mesures concrètes. En dotant le pays de politiques claires et inclusives, le Gouvernement entend créer un cadre propice au développement des PME et de l'artisanat, véritables moteurs de croissance, de création d'emplois et de diversification économique.

PLAN STRATÉGIQUE DES TRANSPORTS

Vers des transports performants et durables

07



Un atelier de validation du Plan Stratégique 2025-2029 du Ministère des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande s'est tenu du 25 au 27 septembre au Grand Hôtel de Kintélé. Cette activité marque une étape décisive dans la modernisation des politiques sectorielles du Congo.

En l'absence de Madame la Ministre, l'ouverture des travaux a été assurée par son Directeur de Cabinet. L'atelier a rassemblé une diversité d'acteurs clés, notamment des représentants de plusieurs Ministères sectoriels ainsi que des partenaires de l'État congolais.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'effort national et régional de la CEMAC visant à opérer la transition du budget de moyens vers le budget programme. Ce basculement nécessite l'adoption de nouveaux documents de planification, de programmation et de budgétisation.

Le Plan Stratégique Ministériel est un outil essentiel dans ce processus. Il sert de **cadre programmatique fondamental, orientant de manière claire et structurée l'action du Ministère à moyen terme.**

Ce plan, qui couvre la période 2025-2029, se distingue par plusieurs axes prioritaires visant à moderniser l'ensemble du secteur des transports au Congo :

- **Modernisation** : Amélioration et expansion des réseaux de transport.

- **Digitalisation** : Numérisation des procédures pour plus d'efficacité et de transparence.
- **Accessibilité** : Garantie d'un accès équitable aux services de transport.
- **Sécurité** : Renforcement des normes de sécurité et de sûreté dans tous les modes de transport.
- **Durabilité** : Promotion de pratiques respectueuses de l'environnement et de la pérennité des systèmes.

Il est global, couvrant le pilotage du Ministère ainsi que l'ensemble des modes de transport : terrestre (y compris le ferroviaire), aérien et maritime. Son financement sera assuré par le budget du Gouvernement, l'appui des partenaires techniques et financiers, et le secteur privé à travers des mécanismes de Partenariat Public-Privé.

À l'issue de vifs et constructifs échanges, les participants ont procédé à la reformulation de certains objectifs et à l'élaboration de nouvelles activités. Grâce à ces améliorations, le Plan Stratégique 2025-2029, accompagné de son cadre logique et de son plan d'action, a été approuvé à l'unanimité.

Il est important de souligner que **le budget programme constitue une nouvelle expérience** majeure pour la République du Congo et le Ministère chargé des Transports. Les résultats et les leçons tirés de sa mise en œuvre serviront de référence cruciale pour les futures programmations gouvernementales.

FISCALITÉ

Retour sur le colloque sur la fiscalité

08



La 8^e édition du Colloque international sur la fiscalité s’est tenue du 9 au 12 septembre 2025 à Brazzaville, en République du Congo. Organisé par la direction générale des Impôts et des Domaines, en partenariat avec l’Université Paris-Dauphine et l’Association dauphinoise d’administration fiscale (ADAF), l’événement a réuni des universitaires, des décideurs publics ainsi que des représentants d’administrations fiscales et d’entreprises venus d’une quinzaine de pays, parmi lesquels le Cameroun, la Centrafrique, la Côte d’Ivoire, le Tchad, le Burkina Faso, le Mali, le Sénégal, la République Démocratique du Congo, le Gabon, le Bénin, Madagascar, le Togo, la Guinée Conakry, la France.

Placée sous le thème « **Rôle et place du droit fiscal national : les enjeux de la mobilisation des recettes et de durabilité** », cette rencontre annuelle visait à identifier des stratégies permettant d’améliorer la performance des administrations fiscales et de renforcer la confiance entre l’État, les entreprises et les citoyens. Les discussions ont porté en particulier sur la mobilisation des recettes issues du secteur extractif, la lutte contre la délinquance fiscale et la contribution des politiques fiscales au développement durable.

Dans son allocution d’ouverture, le ministre de l’Agriculture, de l’Élevage et de la Pêche, Paul Valentin Ngobo, a invité les experts à formuler des recommandations fortes, capables d’éclairer les choix politiques en faveur d’une fiscalité plus juste, efficace et durable. De son côté, le Directeur général des impôts et des domaines, Ludovic Itoua, a réaffirmé l’engagement du Congo à poursuivre les réformes en cours, parmi lesquelles la réforme de la TVA, la digitalisation des procédures fiscales, l’adoption de l’impôt global forfaitaire pour les petits opérateurs économiques et l’ajustement de l’assiette fiscale.

Le colloque a offert une plateforme de dialogue entre administrations fiscales, entreprises et universitaires. **Plusieurs ateliers thématiques** ont permis d’échanger des expériences sûres :

- **la fiscalité minière et la mobilisation des recettes ;**
- **le Code minier en République démocratique du Congo ;**
- **la réforme du régime dérogatoire de la sous-traitance ;**
- **la lutte contre la fraude fiscale ;**
- **la relation de confiance entre entreprises et administration.**

Un atelier spécifique consacré aux relations entre secteur privé et administration publique s’est appuyé sur le Livre blanc d’UNICONGO.



Trois axes principaux y ont été débattus :

- **La digitalisation**, avec un point d’attention sur le déploiement encore inachevé de la facture certifiée et ses prochaines étapes.
- **Le contrôle fiscal et les procédures contentieuses**, avec la proposition d’une nouvelle circulaire permettant de distinguer plus clairement entre contrôle sur pièces et vérification générale de comptabilité.
- **La confiance entre administration et contribuables**, avec des recommandations telles que l’accessibilité et la publication rapide des circulaires d’application des lois de finances, l’encadrement des délais de réponse, le respect des conventions d’établissement, la formation des agents au respect des droits des contribuables et l’instauration d’un droit à la régularisation pour les erreurs de bonne foi.

La cérémonie de clôture, présidée par le Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille public, Christian Yoka, représentant le Premier ministre Anatole Collinet Makosso, a mis en avant le « double objectif » du colloque :

- Améliorer la mobilisation des recettes issues des industries extractives grâce à un cadre fiscal clair, prévisible et équitable ;
- Garantir leur utilisation en faveur de la diversification économique, de la protection de l’environnement, de l’investissement dans l’éducation, la santé et les infrastructures, ainsi que de la transition énergétique.

Les participants ont été exhortés à **transformer les recommandations adoptées en actions concrètes**. Comme l’ont rappelé les organisateurs, « elles ne devraient pas rester lettre morte ». Le 8^e Colloque international sur la fiscalité s’inscrit ainsi dans une dynamique de coopération régionale et internationale, afin de renforcer la souveraineté financière des États et d’ancrer les systèmes fiscaux dans une perspective de durabilité.

ENJEUX ÉCONOMIQUES

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE NATIONALE

Tendances contrastées au T2 2025

09



La Direction générale de l'Économie (DGE), organe technique du ministère de l'Économie, du Plan et de l'Intégration régionale, publie chaque trimestre une note de conjoncture destinée à éclairer les décideurs publics, les partenaires au développement et le secteur privé. **La présente édition, consacrée au deuxième trimestre 2025, dresse un état des lieux détaillé de l'économie nationale dans son environnement international, tout en mettant en évidence les dynamiques sectorielles, les évolutions budgétaires et monétaires ainsi que les perceptions des chefs d'entreprise.**

Le deuxième trimestre 2025 s'est déroulé dans un contexte international marqué par une croissance mondiale positive, mais fragile, portée par les services dans les pays avancés, tandis que les économies émergentes et en développement ont souffert du ralentissement de la demande extérieure. L'inflation s'est renforcée dans plusieurs zones, sous l'effet de tensions commerciales et de la hausse des prix alimentaires. Les matières premières, à l'exception du bois, ont vu leurs cours reculer, notamment le pétrole, le cuivre, le zinc et le fer.

Dynamique nationale contrastée

L'économie congolaise a connu une évolution mitigée. **Le secteur primaire est en net repli** : la pêche a chuté de 14,2 % et l'exploitation forestière de 45,3 %, avec un recul des exportations de bois en grumes de près de 67 % en volume.

Le secteur secondaire a présenté des résultats contrastés. La production pétrolière a progressé de 5,8 % (24,6 millions de barils) et celle de gaz naturel liquéfié a bondi de 182 %, traduisant la relance de la filière hydrocarbures. En revanche, le raffinage de pétrole, le ciment, le bois transformé, la métallurgie et les boissons ont reculé. Les industries alimentaires, en particulier la minoterie, ont progressé (+8 %), illustrant une certaine résilience.

Le secteur tertiaire est resté mitigé. Les télécommunications et le secteur bancaire ont affiché de bonnes performances, portées par une hausse des crédits accordés aux entreprises. En revanche, le commerce, l'hôtellerie-restauration et les transports ont enregistré des baisses d'activité.

Échanges extérieurs et finances publiques

La balance commerciale s'est réduite sous l'effet de la baisse des prix du pétrole, principale ressource d'exportation. Les exportations en valeur de brut ont chuté de 24 %, malgré une hausse des volumes. À l'inverse, les exportations de GNL ont progressé de 217 % en valeur. Sur le plan monétaire, la situation s'est améliorée entre juin 2024 et juin 2025, avec une hausse des avoirs extérieurs nets, du crédit intérieur et de la masse monétaire.

Les finances publiques, elles, se sont contractées au deuxième trimestre : les recettes ont diminué, entraînant une réduction des dépenses courantes et d'investissement. Néanmoins, les soldes primaire et global demeurent excédentaires, signe d'une certaine discipline budgétaire.

Opinions et perspectives

La note intègre pour la première fois **une enquête sur la réglementation des changes** : plus d'un tiers des chefs d'entreprise interrogés en ont une perception défavorable, dénonçant des obstacles administratifs et des retards de traitement.

Pour la suite de l'année 2025, les perspectives restent prudentes : le secteur pétrolier devrait soutenir l'activité, mais la dépendance aux matières premières et la faiblesse persistante de certains secteurs productifs limitent la dynamique. Les réformes structurelles, la diversification économique et l'amélioration du climat des affaires demeurent des priorités pour consolider la croissance.

Retrouvez ici la **Note de conjoncture produite par la DGE pour le 2e trimestre 2025**

LE CONGO FACE AU DÉFI DU E-VISA

Moderniser pour mieux accueillir

10



Comme UNICONGO a pu le constater la Rencontre des Entrepreneurs Francophones, les autorités publiques congolaises sont très volontaristes pour faciliter l'arrivée de visiteurs étrangers en permettant à titre exceptionnel l'octroi de visa à l'arrivée.

Nous leur en avons été particulièrement reconnaissants, car cela a grandement contribué à la réussite de la REF, rencontre à laquelle plusieurs centaines de visiteurs étrangers ont été présents.

Pourquoi ne pas aller jusqu'au bout de cette démarche et opter pour le e-visa ?

Adoption croissante du visa électronique en Afrique

À ce jour, **29 pays africains ont mis en place un système d'e-visa** ou d'**autorisation de voyage électronique (eTA)**, facilitant ainsi l'entrée des visiteurs tout en assurant un contrôle préalable renforcé. Parmi les pays les plus avancés dans ce domaine figurent :

- **Nigeria** : Dernier pays en date à adopter un e-visa pour les séjours de courte durée, avec un traitement en 24 à 48 heures. Objectif : encourager le tourisme et les investissements tout en limitant les pratiques informelles.
- **Rwanda** : Précurseur en la matière, le pays propose un e-visa simple et efficace, devenu un levier de son positionnement en tourisme d'affaires.
- **Bénin** : Grâce à un portail multilingue et des délais rapides, le Bénin facilite les déplacements et renforce son attractivité régionale.

- **Togo** : Depuis 2022, le pays propose un e-visa 100 % en ligne, accessible en quelques clics pour les voyageurs internationaux.
- **Kenya** : Depuis janvier 2024, le Kenya a supprimé les exigences de visa, remplacées par une autorisation de voyage électronique (eTA) pour tous les visiteurs étrangers.

Intérêts économiques et touristiques

L'adoption du visa électronique présente plusieurs avantages économiques :

- **Stimulation du tourisme** : En simplifiant les procédures d'entrée, les pays attirent davantage de touristes, ce qui génère des revenus pour les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et des services.
- **Attraction des investisseurs** : Un processus de visa simplifié encourage les voyages d'affaires et les investissements étrangers.
- **Réduction des coûts administratifs** : La numérisation des procédures réduit les coûts liés au traitement des demandes.

Maintien des recettes consulaires

Contrairement aux idées reçues, le visa électronique n'entraîne pas nécessairement une perte de revenus pour les ambassades. Celles-ci peuvent continuer à percevoir une part des frais de visa en contribuant à la vérification des demandes ou en traitant les cas particuliers.

Modernisation, efficacité, contrôle renforcé et maintien des revenus : le e-visa est une solution équilibrée pour les États africains ouverts, mais prudents.

TÉLÉPHONIE MOBILE AU CONGO

De la saturation à la quête de valeur ajoutée

11



En douze ans, la téléphonie mobile congolaise a vécu une véritable métamorphose. Saturé dès 2012, le marché s'est réduit à un duopole MTN-Airtel, fragilisé par l'**érosion de ses revenus**. Le paradoxe est frappant : jamais les Congolais n'ont autant téléphoné, mais jamais les opérateurs n'ont eu autant de mal à transformer cet usage en rentabilité.

L'âge d'or de la voix

En 2012, une étude de l'ARPCE révélait déjà **un marché hors norme** : 95 % des plus de 15 ans possédaient un téléphone portable. La saturation était totale. Plus surprenant encore, 37 % des abonnés utilisaient plusieurs cartes SIM pour compenser les failles de couverture et profiter des écarts tarifaires.

Le marché comptait alors quatre acteurs, MTN, Airtel, Azur et Warid – engagés dans une guerre des prix. Mais cette dynamique reposait presque exclusivement sur la voix et les SMS. L'internet mobile, encore embryonnaire, souffrait du manque d'infrastructures adaptées.



Evolution du paysage concurrentiel

Douze ans plus tard, le paysage a radicalement changé. Azur et Warid ont disparu, laissant la place à un face-à-face entre MTN (60,1 % de parts de marché) et Airtel (39,9 %). **Ce scénario n'est pas propre au Congo : au Cameroun comme au Gabon, seuls deux opérateurs dominant, les autres ayant été évincés par des coûts fixes trop lourds et un pouvoir d'achat limité.**

Ce duopole a ses avantages : moins de guerres tarifaires, plus de stabilité pour les investissements. Mais l'équilibre reste fragile. Sans régulation active, la concurrence s'émousse, les marges prennent le pas sur l'innovation et les consommateurs finissent par payer le prix d'une offre peu dynamique. Le rôle de l'ARPCE est donc crucial : maintenir une rivalité saine et encourager la modernisation des réseaux, tout en protégeant le pouvoir d'achat.

Communication abondante, rentabilité en berne

Le contraste entre usage et rentabilité est saisissant. En 2024, les Congolais ont consommé près de **7 milliards de minutes d'appels**, soit une envolée spectaculaire en quatre ans. Pourtant, **les revenus du secteur stagnent : 129 milliards FCFA contre 134 milliards en 2020**. Cela se justifie par le fait que le prix moyen de la minute a chuté de 40 %, tombant sous la barre des 20 FCFA. Résultat : un revenu moyen par utilisateur en recul (1 636 FCFA contre 1 766 l'an dernier). Les consommateurs bénéficient d'appels abondants et bon marché, mais les opérateurs, eux, voient leurs marges s'effriter.

S'ajoute à cela la **montée en puissance des OTT** (Over-The-Top), comme WhatsApp ou Messenger. Avec la **baisse des tarifs internet**, ces applications détournent massivement le trafic voix, y compris pour les appels locaux.

Un levier de développement encore sous-exploité

La téléphonie mobile au Congo est arrivée à la fin d'un cycle. La voix bon marché a atteint ses limites. Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Avec une population jeune, urbaine et appelée à atteindre 8 millions d'habitants d'ici à 2030, le pays dispose d'un terrain fertile pour une nouvelle révolution numérique.

Demain, **le téléphone portable pourrait devenir bien plus qu'un outil de communication : un vecteur d'inclusion financière, d'éducation, de santé et de croissance économique.** À condition que les opérateurs, le régulateur et l'État jouent collectif. Car derrière les fragilités d'aujourd'hui se cache un défi stimulant : transformer un marché saturé en moteur de développement. Et offrir aux Congolais, d'ici à 2030, les clés d'une véritable révolution digitale.

RÉFORMES ET INCLUSION FINANCIÈRE

Solutions Concrètes pour Formaliser l'Économie

12

Dans le monde entier, la majorité des travailleurs et entreprises des pays en développement évoluent dans l'économie informelle. Celle-ci constitue en Afrique un véritable goulot d'étranglement, et selon un rapport du FMI datant de 2023, **en République du Congo, le secteur informel emploie près de 70% de la population active.** Ce qui représente entre 45 à 55% du PIB national à en croire le rapport pays de la banque la Banque mondiale datant de 2024.



L'Organisation Internationale des Employeurs (OIE), dans **le rapport portant sur la réforme fiscale et l'inclusion financière** de juillet 2025 met en lumière les causes profondes de l'économie informelle et propose des pistes pour en favoriser la transition vers la formalité, enjeu essentiel pour un développement durable.

La subsistance de l'informel

Dans de nombreux pays, l'on se demande souvent pourquoi le secteur informel persiste ou pourquoi l'informalité joue un rôle de filet de sécurité pour les travailleurs et les petites entreprises. Toutefois, lorsqu'on voit les choses par l'autre bout de la lorgnette, l'on se rend compte que l'informalité est alimentée par plusieurs facteurs :

- **Coût et complexité de la formalité** : Au Congo par exemple, la formalisation reste un obstacle pour les petites structures en raison du cumul des charges fiscales et sociales et de démarches administratives lourdes. Entre la patente, la TVA à 18 %, l'impôt sur les bénéfices et l'impôt global forfaitaire, les très petites entreprises se retrouvent accablées de prélèvements, auxquels s'ajoutent les cotisations sociales à la CNSS (20 à 22 % de la masse salariale) et des procédures d'immatriculation complexes. En dépit de la mise en place de l'Agence Congolaise pour la Création des Entreprises comme guichet unique, la réalité demeure fragmentée et coûteuse.
- **Faibles bénéfices perçus** : La plupart des PME et de travailleurs informels estiment que les avantages liés à la formalisation ne compensent pas les charges fiscales et sociales qu'elle impose. L'accès aux services publics reste limité et souvent de qualité insuffisante, ce qui nourrit un sentiment de "payer sans retour".
- **Recherche de flexibilité** : Au Congo, l'informel séduit par la souplesse qu'il offre : les commerçants peuvent changer d'activité rapidement, ajuster leurs prix ou embaucher à la journée sans contraintes administratives. Cette adaptabilité aide à faire face à l'irrégularité des revenus et aux chocs fréquents, mais cela prive aussi des millions de personnes de droits fondamentaux.

Réformes fiscales : simplifier et inciter

Le rapport insiste sur le **rôle clé de la fiscalité dans la transition vers la formalité. Les régimes fiscaux simplifiés** (ou « presumptive tax regimes ») basés sur des **critères clairs** (chiffre d'affaires, nombre d'employés) **réduisent le coût et la charge administrative**. Des exemples probants existent au Brésil (Simples Nacional, Micro Empreendedor Individual) ou en Argentine (Monotributo), où l'accès facilité à la protection sociale et aux marchés publics a encouragé l'enregistrement des entreprises.

D'autres leviers incluent la baisse ciblée des taux d'impôt ou de cotisations, la digitalisation des procédures pour limiter le temps de conformité, et l'affectation visible des recettes à des projets concrets, renforçant l'adhésion volontaire des contribuables (cas de la Guinée Inclusion financière : accompagner la formalisation).

L'accès au financement accroît la capacité des entreprises à investir et à absorber les coûts de la formalisation. Trois outils se démarquent :

- **Microfinance** : l'expérience de la MUCODEC ou de COFINA montre que des services de microcrédit et d'épargne bien conçus soutiennent l'activité économique et incitent à la formalisation.
- **Micro-épargne** : l'épargne régulière, même modeste, offre une sécurité plus stable que le crédit seul.
- **Micro-assurance** : en plein essor en Afrique, l'exemple concret est celui de Sunu Assurances qui a mis en place des produits accessibles aux travailleurs informels.

Clés de réussite

Pour favoriser l'inclusion économique, quatre conditions clés émergent : co-crédation des dispositifs avec les organisations patronales et de travailleurs, rapport coût-bénéfice positif pour les acteurs informels, réglementations adaptées à la taille des microentreprises et ciblage précis des secteurs les plus susceptibles d'adhérer.

Dans ce contexte, le patronat joue un rôle moteur : **UNICONGO souligne que des régimes fiscaux incitatifs et des solutions financières inclusives sont essentiels**. Encourager les acteurs de l'informel à se formaliser reste le meilleur moyen d'élargir l'assiette fiscale. Au-delà de la mobilisation de recettes, il s'agit de renforcer la pérennité des entreprises, d'améliorer les revenus et d'assurer une meilleure protection sociale, transformant progressivement l'économie informelle en un levier durable de croissance.

DISPONIBLE ICI !

RÉSERVEZ VOTRE

**ESPACE
PUBLICITAIRE**

Faites parler de vous dans la
Newsletter UNICONGO !

CONTACTEZ-NOUS

+242 06 841 04 07 / +242 06 629 59 06

secretariat@unicongo.cg

Dans le cadre de notre rubrique « Focus Entreprise », nous avons rencontré Monsieur **Dieudonné NDINGA MOUKALA**, Directeur Général de la Fédération des Mutuelles Congolaises d'Épargne et de Crédit (**MUCODEC**). À travers son parcours, il revient sur les défis et les perspectives de la microfinance au Congo, un secteur essentiel pour l'inclusion financière.



Un parcours construit au sein des MUCODEC

Entré en mai 1993 comme responsable d'agence, **Dieudonné NDINGA MOUKALA** a gravi, pas à pas, les échelons de l'institution. Après avoir dirigé des caisses locales et occupé des postes clés au siège (formation, ressources humaines, commercial), il est nommé Directeur Général en avril 2014. Une trajectoire qui témoigne de son attachement à la fédération et de sa connaissance fine de son fonctionnement.

La mission de la fédération

La **Fédération des MUCODEC** regroupe aujourd'hui **45 caisses locales et points de vente répartis sur l'ensemble du territoire national**. Sa mission est claire : fédérer le réseau, protéger la marque et garantir aux sociétaires qui sont à la fois clients et copropriétaires, un accès sécurisé à l'épargne et au crédit.

« Nous sommes un réseau organisé suivant la réglementation de la zone CEMAC, entièrement tourné vers la collecte de l'épargne et la distribution de crédits », rappelle le Directeur Général.

Des défis relevés avec résilience

Comme beaucoup d'acteurs économiques, les **MUCODEC** ont traversé des périodes délicates, entre la crise économique prolongée et la pandémie de Covid-19. Mais loin de céder, l'institution a su transformer ces contraintes en opportunités : « **Nous avons multiplié nos performances par cinq** », souligne M. NDINGA MOUKALA.

Des réformes internes ont également marqué cette période :

- **Amélioration des conditions sociales des employés**, avec une prise en charge médicale intégrale pour eux et leurs ayants droit ;
- **Plan de formation continue et système d'évaluation par objectifs** ;
- **Alignement sur la convention bancaire**, bien que MUCODEC ne soit pas un établissement de crédit au sens strict.

Une vision tournée vers l'avenir

« S'il n'y a pas de projets, il n'y a pas d'avenir », insiste le DG. Pour lui, l'avenir repose sur des projets ambitieux. Parmi eux :

- le **développement de la société d'assurance AMC**, avec l'ouverture prévue d'une branche Vie ;
- l'**extension du taux de pénétration de la microfinance** sur tout le territoire congolais ;
- la **réorganisation juridique** des structures du réseau ;
- et, à plus long terme, l'**exportation du modèle MUCODEC** vers d'autres pays africains.



Un message aux jeunes et aux entrepreneurs

Enfin, **Dieudonné NDINGA MOUKALA** adresse un message fort à la jeunesse congolaise. **Chaque année, plus de 600 étudiants effectuent des stages au sein des MUCODEC, et beaucoup sont recrutés à la sortie de leurs études. « Nous croyons aux jeunes finalistes, même sans expérience, car nous savons les former », explique-t-il.**

Aux entrepreneurs, il rappelle que les **MUCODEC** demeurent un partenaire de confiance pour l'ouverture de comptes et le financement de projets, avec pour objectif d'accompagner durablement le développement économique et social des sociétaires.

À travers ce témoignage, **MUCODEC** confirme son rôle de pilier de la microfinance congolaise et d'acteur majeur de l'inclusion financière.

Vous trouverez ici l'intégralité de cet entretien : [Focus Entreprise](#)

ZOOM SUR LES INSTITUTIONS

Le Comité National Économique et Financier



Le **Comité National Économique et Financier (CNEF)**, institué par le règlement n°2019/03 de la CEMAC, joue un rôle central dans la gouvernance économique du Congo-Brazzaville. Présidé par le Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille public, il regroupe en son sein plusieurs institutions telles que : BEAC, COBAC, Trésor public, le patronat, les banques, assurances, sociétés de bourse, les chambres de commerce, des ministères ainsi que les directions et agences sectorielles. Sa mission consiste à **suivre et analyser la situation économique, monétaire et financière**, à coordonner les relations avec les institutions financières internationales, à produire des prévisions macroéconomiques et à accompagner la mise en œuvre des réformes économiques et financières de la CEMAC.

Un espace stratégique de concertation

Au-delà de sa structure, le **CNEF** constitue un espace privilégié de dialogue entre acteurs publics et privés, garantissant une meilleure coordination des politiques économiques. Ses travaux permettent d'anticiper les enjeux macroéconomiques et d'harmoniser les réformes, tout en renforçant la transparence et la discipline budgétaire. Le comité favorise ainsi l'alignement des décisions stratégiques avec les réalités économiques, et crée un environnement plus stable et attractif pour l'investissement. Par son rôle de coordination, le **CNEF** contribue à renforcer la confiance des partenaires financiers et à consolider un cadre économique propice au développement durable.

Pour UNICONGO, le CNEF représente un modèle exemplaire de dialogue entre les pouvoirs publics et le secteur privé. Par son ouverture, sa diversité et la qualité des échanges qu'il suscite, il incarne une approche inclusive et constructive du partenariat économique. L'Union souhaite que davantage d'institutions publiques au niveau national s'inspirent de cette expérience réussie afin de mettre en place des cadres de concertation similaires. Une telle démarche renforcerait la cohérence des politiques économiques, la confiance mutuelle et la mobilisation collective autour des priorités de développement du pays.

UNICONGO S'AGRANDIT

Nouveau secteur représenté à l'Union

15

Création de la Fédération Éducation et Formation

Le 29 septembre 2025, le Conseil d'administration d'Unicongo a validé la création d'une nouvelle fédération : **la Fédération Éducation et Formation, qui devient ainsi la 18^e fédération de l'Union.**

Cette décision fait suite au désir exprimé par plusieurs membres d'Unicongo, évoluant dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et du développement des compétences, de se regrouper au sein d'une structure fédérative pour mieux porter leurs réflexions et actions communes.

La Fédération Éducation & Formation a pour vocation de **fédérer** les acteurs du secteur de l'éducation et de la formation ; **structurer** et **renforcer** la qualité de l'offre de formation initiale et continue ; **améliorer** l'apprentissage et la montée en compétences ; mais aussi **développer** la professionnalisation et l'employabilité des étudiants et des salariés.

Ses axes de travail prioritaires incluent :

- La cartographie des structures de formation en République du Congo ;
- L'orientation scolaire et professionnelle ;
- Le financement des études ;
- La formation continue et la certification professionnelle ;
- La communication des organismes de formation et la professionnalisation des enseignants.

UNICONGO félicite les membres fondateurs (Mireille Ngazo ESCIC, Eliphail Balloula Touadi Fondation Africaine pour l'Éducation FAE, Pierre Dinassa DGC, et Hautrand Mientoudila UCAC-ICAM), pour cette initiative et invite toutes les entreprises, écoles, centres et organismes impliqués dans l'éducation, la formation ou le développement des compétences à rejoindre cette nouvelle fédération, afin de participer activement aux travaux et projets à venir.

Avec cette 18^e fédération, UNICONGO réaffirme son engagement à accompagner le développement socio-économique du Congo à travers la valorisation du capital humain, la qualité de l'éducation et la formation professionnelle.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Retour au présentiel

16



Le lundi 29 septembre 2025, le Conseil d'Administration d'UNICONGO s'est tenu simultanément dans les locaux de Brazzaville et de Pointe-Noire, avec une connexion en ligne réservée aux administrateurs en déplacement à l'étranger.

Jusque-là organisé en format hybride, **le Conseil d'Administration adopte désormais un format exclusivement en présentiel.** Cette décision traduit la volonté d'UNICONGO de renforcer la proximité

entre ses membres, de consolider l'esprit de famille et d'affermir l'unité au sein de l'organisation.

La rencontre a constitué un moment privilégié, durant lequel les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été examinés en profondeur, permettant des échanges riches et constructifs. Elle s'est achevée dans une atmosphère conviviale, où les retrouvailles ont insufflé chaleur et dynamisme, donnant un éclat particulier aux salles de réunion.

Avec ce nouveau format, **UNICONGO affirme son ambition** de promouvoir une gouvernance participative et de favoriser un cadre de travail où la cohésion et l'efficacité se conjuguent au bénéfice de tous ses membres.

ACTIVITÉS DU MOIS DE SEPTEMBRE

Employabilité et le travail décent

17

Le mois de septembre a été marqué par une série d'initiatives majeures portées par UNICONGO pour renforcer l'employabilité des jeunes et des femmes, soutenir le travail décent et promouvoir la responsabilité sociale des entreprises.

À travers des actions menées à l'international et sur le terrain national, le syndicat patronal a réaffirmé sa mission : accompagner la transformation du marché du travail congolais et le rapprocher des besoins réels des entreprises.

Le mois a commencé par un temps fort sur le plan international.

Une voix au cœur des consultations régionales de l'OIT



Le mois a commencé par un temps fort sur le plan international. Du 8 au 25 septembre 2025, **UNICONGO a représenté le secteur privé congolais lors des Consultations régionales africaines sur l'élimination du travail des enfants**, organisées par le Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique et le Centre international de formation de l'OIT (CIF-OIT).

En qualité de mandataires patronaux, Ninelle Bassouka, Conseillère Juridique, et Mydad Bazeiboua SY, Chargé de projet Insertion professionnelle d'UNICONGO, ont participé activement aux échanges visant à préparer la 6^e Conférence mondiale sur le travail des enfants, prévue pour février 2026 au Maroc.

UNICONGO a mis en avant les progrès réalisés depuis la Conférence de Durban (2022) et proposé des pistes d'amélioration : renforcer la gouvernance des cellules nationales, créer une plateforme numérique de sensibilisation et mieux prendre en compte l'impact des crises économiques et des conflits armés.

Cette participation a confirmé le rôle d'UNICONGO comme porte-voix du patronat congolais dans le dialogue social international, démontrant son engagement à contribuer activement à l'éradication du travail des enfants.

Salon de l'Emploi : soutenir l'innovation et l'insertion des jeunes



Dans la continuité de cet engagement, le 15 septembre 2025, UNICONGO a participé activement au Salon de l'Emploi de Brazzaville, organisé par l'IECD et les acteurs de la Plateforme de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (P-FIP).

En tant que membre du jury, le syndicat patronal a contribué à l'évaluation de **neuf projets innovants portés par de jeunes entrepreneurs**.

Quatre lauréats ont été distingués :

- **OPTIMA Couture**, pour la modernisation des ateliers de couture ;
- **Mwasi ya Lopeto**, pour la gestion communautaire des déchets par les femmes ;
- **Un projet de pisciculture** en faveur de l'emploi des jeunes ;
- **Numercelles**, dédié à la formation de 35 femmes aux métiers du numérique.

Cet événement a permis de mettre en lumière des solutions concrètes pour l'emploi décent, tout en marquant l'intégration du bureau UNICONGO Pointe-Noire dans la PFIP nationale, renforçant ainsi la coordination des efforts pour l'insertion professionnelle des jeunes.

Programme STAGI : plus de 380 jeunes déjà en immersion



UNICONGO a également poursuivi le déploiement du programme STAGI, en partenariat avec le PNUD et le FONEA.

En septembre, **40 nouveaux jeunes stagiaires ont été accueillis à Pointe-Noire par des entreprises membres** telles que ENI Congo, le Centre Médical International et la BSCA Bank.

Des sessions de formation pour les stagiaires et leurs maîtres de stage ont favorisé une intégration réussie et illustré l'impact croissant de **STAGI, qui a déjà permis à plus de 380 jeunes de bénéficier d'une première expérience professionnelle**.

En s'impliquant sur les questions de travail des enfants, en soutenant les projets entrepreneuriaux inclusifs et en accompagnant les jeunes talents, UNICONGO confirme sa place d'acteur incontournable de l'employabilité et du développement inclusif au Congo.

Les prochaines étapes incluent le lancement des actions pilotes de la FIP (novembre-décembre 2025) et la préparation de la Conférence mondiale 2026.

Atelier de travail du projet MOSALA : intégrer la dimension genre

Le mardi 30 septembre 2025, le **premier atelier de travail du projet MOSALA**, financé par l'Agence française de développement (AFD) et la Délégation de l'Union européenne (DUE), a réuni les équipes, partenaires et acteurs du secteur privé pour aborder la dimension genre dans les structures de formation, d'insertion professionnelle et le secteur privé.

L'atelier s'est déroulé en deux parties : la présentation du projet par Monsieur Thierry MAURY, suivie de l'intervention de Madame Mireille COMLAN, experte en genre, qui a rappelé que le genre ne se limite pas à la femme, mais concerne l'égalité et l'équité pour tous, hommes et femmes, avec ou sans handicap.

Les échanges ont permis d'identifier les écarts existants et les besoins spécifiques, et de poser les bases d'une feuille de route genre pour guider toutes les composantes du projet.

Cet atelier a constitué un moment constructif, propice à la co-construction de solutions pour réduire les inégalités et renforcer l'employabilité des jeunes. Un prochain atelier est prévu dans les jours à venir pour poursuivre ces discussions.

emploi.cg

La première plateforme de recrutement au Congo

CES ENTREPRISES RECRUTENT

Découvrez des centaines d'offres sur emploi.cg



+800 postes disponibles

Postulez dès aujourd'hui !

www.emploi.cg



PROPULSÉE PAR
UNICONGO
www.unicongo.cg

MOT DE L'EXPERT

Soins de santé primaire au Congo

18



Dr Vincent Dossou SODJINOU,
Représentant Résident de l'OMS au Congo

Un Levier de Développement Économique et Social

La santé est un droit inaliénable selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et la Constitution de la République du Congo. C'est pourquoi, à l'OMS Congo, notre rêve est de voir des populations en bonne santé, des enfants bénéficiant de bonnes conditions d'apprentissage, des travailleurs plus productifs et des parents capables de mieux s'occuper de leurs enfants.

Le Bureau de l'OMS Congo intensifie la mobilisation des ressources pour soutenir l'accélération de la mise en œuvre des soins de santé primaires (SSP), une priorité déclarée au plus haut sommet de l'État. La santé est le principal capital humain, car sans elle, il n'y a pas de développement. Les acteurs du développement doivent donc veiller à la santé et au bien-être de tous pour contribuer à la croissance économique.

La pandémie de Covid-19 a révélé l'impact négatif de « non-santé », des épidémies et des pandémies sur les entreprises. Au Congo, nul ne souhaite revivre les difficultés de cette période. Pourtant, une nouvelle pandémie surviendra inévitablement. Une préparation adéquate, fondée sur la mise en œuvre des SSP et un système de santé robuste et résilient, permettra de minimiser l'impact sur la continuité des activités économiques.

Les SSP, adoptés par tous les États membres de l'OMS en 1978 et renouvelés en 2019 à Astana, visent à garantir un accès équitable aux soins de santé de qualité pour toute la population, y compris celles vivant dans les zones les plus éloignées. L'OMS considère les SSP comme un levier majeur pour atteindre la couverture sanitaire universelle et les Objectifs de Développement Durable (ODD) d'ici à 2030, tout en permettant la détection précoce des épidémies.

Actuellement, l'épidémie de choléra au Congo a déjà causé 65 décès et des pertes économiques significatives dans les villages le long du corridor fluvial. Cette situation est aggravée par les difficultés d'accès aux soins. Il est donc urgent d'investir dans les SSP. Le financement des SSP ne doit pas être perçu comme une simple œuvre éthique ou caritative, mais comme un investissement stratégique pour les entreprises, leur permettant de protéger leur viabilité financière et la santé de leurs employés et clients, tout en assurant un retour sur investissement durable.

L'OMS Congo a évalué à 4 dollars américains par individu le coût nécessaire pour renforcer la mise en œuvre des SSP dans le pays. De 2020 à 2024, l'OMS Congo et le Gouvernement ont mis en œuvre la stratégie opérationnelle des SSP dans 12 districts sanitaires, avec des résultats probants qui ont convaincu les autorités d'en faire une priorité nationale.

Ainsi, le Bureau de l'OMS Congo lance un plaidoyer au patronat de la République du Congo pour mobiliser des ressources afin de soutenir le pays dans la consolidation des acquis des SSP. Ces efforts ont permis d'assurer l'accès à des soins de santé de qualité pour 700 000 personnes en 2024 dans 12 Aires de Santé, avec l'objectif d'étendre cette expérience à 2 100 000 personnes supplémentaires d'ici 2027.

BON A SAVOIR

Droit Social : Contrat de travail des étrangers

19



Par Ninelle BASSOUKA-MBILA
Chargée du Conseil Juridique à
UNICONGO

L'expatriation ou le détachement

La prise d'une nouvelle fonction au Congo, pour les étrangers, peut se faire selon deux options : le détachement et l'expatriation. Ce choix déterminera le régime juridique et social applicable à chaque situation.

1. Le détachement

En droit du travail, le détachement désigne la mise temporaire d'un salarié à disposition d'un autre service, d'une autre entreprise ou d'un autre lieu, tout en conservant son contrat et son employeur d'origine. Il peut avoir lieu en France ou à l'étranger, mais ne peut excéder six (6) ans.

En droit de la Sécurité sociale, le salarié détaché, envoyé temporairement à l'étranger, reste affilié au régime du pays d'embauche, soit en vertu d'une convention bilatérale de Sécurité sociale, soit par accord avec l'employeur. Le critère essentiel est le maintien du lien de subordination avec l'entreprise d'origine.

Le salarié détaché reste lié à son employeur d'origine, son contrat étant maintenu avec certains aménagements. Selon la durée et les conditions du détachement, il peut cumuler deux employeurs.

Une convention de détachement, annexée au contrat initial, formalise cette situation et peut constituer une modification substantielle du contrat. Lorsque deux contrats coexistent (local et initial), il faut déterminer la loi applicable. Trois liens juridiques peuvent alors exister : le contrat initial, la convention de détachement et le contrat local.

Le salarié peut percevoir deux salaires, chacun soumis à un régime fiscal et social distinct. Enfin, le droit à réintégration chez l'employeur d'origine est garanti à la fin du détachement.

2. L'expatriation

L'expatrié est un salarié qui n'est plus lié à son employeur initial, ou qui a été recruté directement à l'étranger par une entreprise étrangère pour effectuer son travail à l'étranger. Son employeur est donc une société étrangère :

- Qui prend l'initiative de recruter le salarié hors du territoire où il est appelé à exécuter son contrat de travail ;
- Qui le déplace du lieu de sa résidence habituelle au lieu d'emploi.

Il faut signaler que d'un point de vue juridique, l'étranger engagé localement n'a pas le statut d'expatrié en dépit de sa nationalité qui est différente de celle du pays d'emploi.

L'expatrié n'est plus lié à son entreprise d'origine, sauf disposition contraire dans les accords entre les parties. De même, les relations de travail entre lui et son employeur sont soumises au droit local et non au droit étranger.

3. Régime de la Sécurité sociale

Au Congo, six principales lois encadrent le travail et la Sécurité sociale :

- le Code de la Sécurité sociale (Loi n°4/86) ;
- le Code du travail (Loi n°6/96) ;
- la création de l'Office national de l'emploi (Loi n°88/22) ;
- le régime des risques professionnels et des pensions (Loi n°18-2012) ;
- le régime de la famille et de l'enfance en difficulté (Loi n°10-2012) ;
- et la création de la Caisse d'Assurance Maladie Universelle (Loi n°19-2023).

Ces textes assujettissent tous les salariés au régime de Sécurité sociale. **S'y ajoute la convention internationale de Sécurité sociale du 11 février 1987 conclue entre la France et le Congo.**

3.1. Régime des cotisations en situation d'expatriation

3.1.1. Cotisations obligatoires au Congo

Les rémunérations des salariés sont soumises à des cotisations mensuelles :

- **Assurance vieillesse, invalidité et décès** : 8 % à la charge de l'employeur et 4 % à celle du salarié, sur un plafond de 1 200 000 FCFA par mois.
- **Accidents du travail** : 2,25 % à la charge de l'employeur, plafonné à 600 000 FCFA.
- **Prestations familiales** : 10,035 % à la charge de l'employeur, plafonné à 600 000 FCFA.

3.1.2. Cotisations volontaires : exemple du régime français

On distingue les régimes suivants : **Assurance maladie, Accidents du travail, Vieillesse** (régimes prévus par la Caisse des Français à l'Étranger), **Chômage** (prévu par le Groupement des Assedic de la Région Parisienne).

3.2. Régime des cotisations en situation de détachement

Les parties peuvent opter pour l'une des possibilités suivantes :

3.2.1. Détachement « pur »

Il s'agit d'une situation du détachement avec maintien du régime de Sécurité sociale du droit français, pendant une durée conventionnelle d'un (1) an comprenant l'exclusion du régime du droit local.

Cette option se traduit par une absence de cotisation au régime local pendant la durée conventionnelle.

3.2.2. Le détachement juridique et non social

Il s'agit d'un détachement avec statut d'expatrié, recommandé ici, dans lequel le salarié n'est pas soumis à la convention de Sécurité sociale, bien qu'il puisse en relever.

4. Les conventions de Sécurité sociale

La convention de Sécurité sociale signée entre la France et le Congo le 11 février 1987 repose sur deux principes :

- l'égalité de traitement entre salariés étrangers et nationaux,
- l'affiliation au régime de Sécurité sociale du pays d'emploi.

Elle permet toutefois de maintenir temporairement un salarié au régime du pays d'origine pendant la durée du détachement (un an au Congo), afin d'éviter une double cotisation souvent plus coûteuse dans le pays d'expatriation.

ILS NOUS ONT REJOINTS

9 NOUVEAUX ADHÉRENTS EN SEPTEMBRE

20

- **AG PARTNERS** : Conseil en communication
- **CABINET D'AVOCATS BEMBELLY & ASSOCIES** : Cabinet d'avocats
- **CLAVIS ATLAS SERVICES CONGO** : Formation et éducation para-médicale
- **CLINIQUE VERANO** : Clinique médico-chirurgicale
- **COTEXA CONGO** : Contrôle technique de la construction
- **ELITE NETWORK** : Services de conseil et d'accompagnement numériques aux entreprises dans leur transformation digitale
- **LD TECH** : Prestation de services en informatique, vente de matériel informatique et énergies renouvelables
- **SERENITA** : Formation en langues étrangères, traduction et service d'assistance en langues étrangères
- **SKYTECH CONGO** : Systèmes de sécurité électronique, cybersécurité, systèmes informatiques et solaires

Le chiffre du mois

1 266

Au deuxième trimestre 2025, l'Agence Congolaise pour la Création des Entreprises (ACPCE) a enregistré 1 266 nouvelles créations d'entreprises, en léger recul par rapport au premier trimestre (-23 %) et quasiment stable par rapport à la même période de 2024 (-0,5 %).

Ce trimestre confirme la vitalité du tissu entrepreneurial congolais, dominé par les TPE (près de 80 % des créations) et concentré dans le secteur tertiaire. Toutefois, deux signaux méritent attention : la baisse du nombre global de créations et le recul relatif de l'emploi par rapport à 2024. En contrepartie, la hausse du chiffre d'affaires prévisionnel et l'implication accrue des jeunes traduisent une évolution qualitative prometteuse.

Plus d'information sur le site de l'ACPCE : acpce.cg/statistiques-trimestrielles/



acpce

AGENCE CONGOLAISE
POUR LA CRÉATION DES ENTREPRISES

AGENDA UNICONGO

Aperçu des événements à venir

21

Mission économique d'entreprises belges

Une Mission économique belge se tiendra, organisée par hub.brussels avec l'Ambassade de Belgique et Unicongo. Elle réunira une délégation d'entreprises belges issues de secteurs variés (infrastructures, construction, logistique, énergie, services, etc.).

Programme à Brazzaville

 Lundi 13 octobre 2025 – Hôtel Grand Lancaster – Salle Maya-Maya

 Mardi 14 octobre : Réception à la résidence de l'Ambassade de Belgique (sur invitation)

Programme à Pointe-Noire

 Jeudi 16 octobre 2025 – Hôtel Elais – Salle Ebene

 Vendredi 17 octobre : Réception à la résidence de l'Ambassade de Belgique (sur invitation).

Pour plus d'informations, reportez-vous aux emails envoyés par le Secrétariat Général.

Assemblée Générale Ordinaire

SAVE THE DATE | 24 OCTOBRE 2025 | POINTE-NOIRE

UNICONGO tiendra ses Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire le vendredi 24 octobre 2025 à Pointe-Noire, à l'Hôtel Elais.

 Cet événement réunira l'ensemble de nos membres pour :

- ✓ Faire le point sur les activités de l'année écoulée
- ✓ Présenter et approuver le budget prévisionnel 2026
- ✓ Discuter et valider l'évolution de nos statuts

En amont, les plénières des fédérations se dérouleront du 6 au 14 octobre, en présentiel et en visioconférence, pour préparer collectivement nos travaux.

 Cet événement est un rendez-vous essentiel pour la vie économique et institutionnelle du secteur privé congolais.

INSERTION PUBLICITAIRE D'UN ADHÉRENT



QUALITÉ & PRÉCISION

LES MEILLEURS ENGRAIS POUR L'AGRICULTEUR CONGOLAIS

Des engrais spécialement formulés pour les besoins des cultures et en tenant compte des sols. Grâce à notre unité de formulation basée à Dolisie, nous fournissons des produits sur mesure qui garantissent les meilleurs rendements.

Engrais



Produits phytosanitaires



Analyse de sols



Conseil aux producteurs



06 662 14 14



www.ca-agri.cg
direction@ca-agri.cg



CAPFOR, route de
Maloukou, Ignyé